

FRANÇAIS DE RÉFÉRENCE ET SEGMENTATION DU DISCOURS ORAL L'EXEMPLE DE LA *PHRASE*

Anne Catherine SIMON
FNRS - Université catholique de Louvain

0. INTRODUCTION

Dans le domaine de l'analyse du discours, la question du français de référence peut être problématisée de différentes manières. D'un point de vue épistémologique, il est pertinent de questionner les "représentations que les chercheurs, selon leur cadre de référence théorique, ont de la langue en tant que système de signes" (Grossen & Py 1997: 8). D'après ces auteurs, les représentations des chercheurs varient selon plusieurs dimensions. En première approximation, le français de référence apparaît comme plutôt transparent (vs opaque), stable (vs instable) et monosémique (vs polysémique). Autant d'images d'un français typifié qu'il convient de mettre à plat, dans la mesure où elles influencent les recherches sur le discours.

Cette contribution se propose d'aborder le concept du français de référence tel qu'il ressort, implicitement ou non, des travaux des linguistes et tel qu'il influence, consciemment ou non, les pratiques des locuteurs.

La notion de *phrase* servira de fil rouge à cette petite enquête; elle est en effet polysémique et protéiforme, de sorte que chaque linguiste peut l'investir à sa manière. La façon dont chaque modèle définit la phrase, ou l'exclut au profit d'un autre type d'unité de base, nous permettra d'analyser quel français de référence est postulé dans ce modèle linguistique. Concrètement, on examinera le type d'indices de segmentation du discours oral retenus par les divers modèles linguistiques et le niveau d'analyse privilégié par ceux-ci (sémantique, syntaxe, prosodie, organisation discursive, etc.).

1. LA PHRASE À L'ORAL: UNE UNITÉ "INSAISSABLE"

Malgré son omniprésence, "le concept grammatical de phrase n'est pas très ancien" (Béguelin 2000: 50). Dans sa signification actuelle, il date du début du 18^e siècle, et s'est répandu dans le courant du siècle suivant, avec l'essor des préoccupations pédagogiques: "il s'agit en effet d'une réponse de la grammaire scolaire aux contraintes de l'enseignement systématique de la langue écrite et de la ponctuation" (Béguelin 2000: 52).

Récemment, plusieurs modèles linguistiques ont admis que la phrase, en tant que catégorie propre à l'écrit, n'était pas apte à rendre compte des spécificités du langage parlé. Par exemple, Blanche-Benveniste & Jeanjean reconnaissent que

le français parlé fait sauter les cadres de l'analyse grammaticale [...]. Une des notions qui "saute", c'est celle de la "phrase"; impossible de découper dans le parlé quelque chose qui corresponde à la notion de phrase pour l'écrit (Blanche-Benveniste & Jeanjean 1986: 89-90).

Chez Berrendonner également, la segmentation du discours oral est reconnue comme problématique, car sa conception s'inspire de celle de l'écrit: "la 'phrase' traditionnelle, parce qu'elle n'est que l'approximation graphique, intuitive et informelle d'une unité de langue constituée, de l'aveu commun, un instrument grammatical à peu près inefficace lorsqu'il s'agit de segmenter le discours oral, ou même d'analyser à l'écrit certaines configurations syntaxiques non rectionnelles (appositions, détachements, incises, etc.)" (Berrendonner 1990: 35).

Pourtant, force est de constater que certains linguistes continuent à réfléchir en se fondant sur la notion de phrase¹. Ce faisant, ils postulent que la phrase est une unité de base implicitement pertinente pour analyser les relations d'enchaînement constitutives du discours, mais ils reconnaissent simultanément que "poser le transphrastique comme objet d'étude (...) suppose au moins quelques critères précis permettant la segmentation d'un texte (de n'importe quel texte) en phrases. Or de tels critères n'existent pas, surtout si on a l'ambition de découper des tranches du discours oral" (Stati 1990: 12).

En fait, la phrase ne constitue en aucune manière une catégorie formelle² appartenant au métalangage scientifique même si, comme le rappelle Béguelin (2000: 49), elle est souvent perçue comme une réalité objective, une certitude empirique qui offre un cadre privilégié à l'étude des phénomènes langagiers. Par contre, la notion de phrase a une incidence normative sur les pratiques

¹ Sorin Stati, par exemple, se situe dans le courant pragmatique et utilise néanmoins la notion de phrase sans la questionner (cf. son ouvrage sur *Le transphrastique*, 1990).

² Par "catégorie formelle" j'entends une catégorie linguistique, en l'occurrence la phrase, dont les éléments pourraient être définis à l'aide de critères précis et explicites (cf. infra pour une discussion des critères de définition de la phrase).

orales. Du point de vue des locuteurs en effet, on ne peut pas nier que la phrase soit une catégorie pratique, présente dans le savoir métalinguistique. En ce sens, elle constitue une catégorie opératoire qui vaut tant pour les performances écrites qu'orales.

1.1. Critères de définition de la phrase

Malgré ces préventions, l'examen des critères qui ont le plus souvent été retenus pour définir la phrase à l'oral reste intéressant: il permet de cerner l'image du français véhiculée par et autour de cette notion et donc de comprendre comment cette représentation d'un certain français de référence a des conséquences sur notre appréhension scientifique du discours oral.

Les définitions de la phrase sont généralement orientées préférentiellement sur le sens ou sur la forme; mais la majorité d'entre elles font appel à deux idées clé: la complétude et l'autonomie. Un troisième principe est parfois invoqué, qui concerne la structure de proposition³ qui serait propre aux phrases.

Le principe de *complétude* concerne spécialement le niveau d'analyse sémantique: le critère de complétude sémantique postule qu'une phrase doit être porteuse d'un sens complet ou achevé. Le second critère, d'*autonomie* (c'est-à-dire de non-intégration), vise les niveaux syntaxique et prosodique: le critère de connexité syntaxique stipule qu'une phrase est formée d'une construction grammaticale complète qui n'est pas intégrée dans une construction grammaticale supérieure⁴; le critère d'autonomie intonative indique que la phrase doit se terminer par un intonème terminal (généralement caractérisé par une courbe intonative descendante).

Ces critères d'identification de la phrase, la complétude et l'autonomie, appellent deux remarques. Premièrement, on notera qu'ils calquent les propriétés de la phrase écrite, exception faite de l'autonomie intonative qui est censée traduire la clôture marquée, à l'écrit, par le point (ou par d'autres signes de ponctuation). Le fait que la définition de la phrase corresponde de préférence au système de la langue écrite empêche de rendre compte de la segmentation du discours en situation d'interaction verbale. En effet, les spécificités bien connues de l'oral (interactivité, non-figement, rétroaction possible de l'interprétation,

³ "Vinay, comme le père Buffier [...], assimile la notion de phrase à celle de *proposition* de la logique classique, c'est-à-dire à un énoncé qui exprime une relation entre un *sujet* et un *prédicat*" (Béguelin 2000: 55).

⁴ Dans la 13^e édition du *Bon Usage*, on précise que la phrase doit être syntaxiquement achevée, mais que des propositions incomplètes du point de vue syntaxique sont parfois aussi des phrases. Ne concluons pas que cette notion est absurde, mais simplement qu'elle est pratique et non pas formelle (cf. *infra*).

etc.) rendent de tels critères non opératoires. Deuxièmement, le critère d'autonomie syntaxique et prosodique suppose l'existence d'une superposition entre ces niveaux d'organisation, ce qui postule une image du discours oral où une parfaite correspondance existerait entre les deux plans.

On a donc affaire à l'image d'un français de référence influencée par le fonctionnement de la langue écrite et caractérisée par une coïncidence parfaitement réglée entre les différents niveaux d'organisation, qui suppose l'équation suivante: une phrase = une unité sémantique complète = une unité syntaxique et prosodique autonome.

2. REDÉFINITION DE L'UNITÉ MINIMALE DU DISCOURS ORAL

On s'en doute, le problème de la définition des unités de base du discours oral est loin d'être résolu⁵ et l'abandon de la notion de phrase invite à poursuivre la discussion. Je propose de reconsidérer les deux critères de complétude et d'autonomie, afin de voir comment ils peuvent être adaptés ou précisés en fonction des recherches récentes menées sur des discours oraux attestés.

2.1. Critère de complétude

Le critère de complétude concerne essentiellement le niveau sémantique: on parle du "sens complet" porté par une unité minimale. Ce critère n'est pas vraiment opérationnel et il a parfois été remplacé par un critère de complétude "psychologique", voire pragmatique: dans la 13^e édition du *Bon Usage*, par exemple, on parle d'*unité de communication*.

En effet, en situation d'interaction verbale, la complétude sémantique ne s'évalue pas de manière formelle. Un énoncé sera jugé complet du point de vue sémantique uniquement si l'interlocuteur l'évalue comme tel, c'est-à-dire s'il estime qu'il contient suffisamment d'information pour qu'il puisse y réagir⁶. La notion de complétude est donc cognitive ou pragmatique. Dans une perspective pragmatique, on part du principe que les interactions verbales impliquent une représentation des savoirs partagés par les interlocuteurs – parfois appelée "mémoire discursive", et qui contient "toutes et rien que les connaissances valides pour les interlocuteurs et publiques entre eux" (Berrendonner 1993b: 48). Ainsi,

⁵ Pour un état de la question tout à fait récent, voir Grobet (2000: 77-96).

⁶ C'est la *complétude interactive* au sens de Roulet *et alii* 1985.

une unité discursive minimale n'est plus définie par un sens complet, mais par la modification qu'elle apporte dans l'état partagé de la mémoire discursive⁷.

Pour le discours oral (mais aussi pour l'écrit), la notion de complétude sémantique peut être abandonnée au profit d'un critère pragmatique, qui n'est plus statique – définir un sens complet indépendamment du contexte et des interlocuteurs –, mais interactif: l'unité discursive minimale est celle qui modifie l'état de connaissance partagé par les interlocuteurs dans un contexte d'interaction donné. Cette nouvelle notion d'unité communicative minimale remet en question la coïncidence initialement postulée entre unité syntaxique et unité sémantique.

2.2. Critère d'autonomie syntaxique

Dans les définitions de la phrase à base syntaxique, "le critère de complétude sémantique a pour correspondant celui de l'autonomie [...]. [La phrase] n'est dépendante d'aucun autre ensemble, contrairement aux syntagmes nominaux, verbaux ou prépositionnels qui sont constitutifs d'un ensemble de rang supérieur, la phrase justement. Donc, cette dernière 'se suffit à elle-même'" (Béguelin 2000: 55).

Contrairement à la phrase canonique, l'unité minimale du discours oral ne se définit pas par son autonomie syntaxique, ni d'ailleurs par sa complétude sémantique (2.1). En conséquence, il n'y a pas nécessairement de correspondance entre la dimension syntaxique et la dimension définie ci-dessus comme pragmatique (ou discursive). De la confrontation entre ces deux niveaux d'organisation, Roulet conclut même qu'il y a rupture, "puisque en termes de décomposition, l'unité discursive minimale, l'acte de langage, ne s'analyse pas en unités syntaxiques maximales: les propositions maximales [...] et que, en termes d'intégration, la proposition maximale ne s'intègre pas dans l'acte de langage. Par conséquent, les structures hiérarchiques de la langue [syntaxe] et du discours ne forment pas un continuum" (Roulet 1991: 228).

Ainsi, la procédure d'analyse par décomposition et intégration qui fonctionne depuis les morphèmes jusqu'aux phrases (Benveniste 1966) ne rend pas compte de l'organisation du discours. À ce niveau, les paramètres déterminants sont cognitifs (rôle des unités dans l'évolution de la mémoire discursive) et pragmatiques (unités de communication ayant une fonction initiative ou réactive).

⁷ La mémoire discursive, présente lors de chaque interaction verbale, est l'ensemble évolutif du savoir partagé présent simultanément pour les interlocuteurs. Elle contient des notions de savoir encyclopédique, des informations liées au contexte de l'interaction, les informations contenues dans les énoncés antérieurs de l'interaction ou les informations qui ont pu être inférées à partir de ces énoncés. Voir également Berrendonner 1983, 1990.

Partant du principe que les critères utilisés pour définir l'unité syntaxique à l'oral ne permettent pas de rendre compte des phénomènes syntaxiques effectivement attestés et profitant des apports de la pragmatique cognitive, Berrendonner propose de remplacer la notion de phrase par celles de clause et de période.

Selon Berrendonner (1990), la clause et la période se distinguent par le type de relation unissant leurs éléments. La clause, énonciation minimale, est du domaine des relations de rection, tandis que la période, binaire, se caractérise par des relations de pointage ou de rappel. Les indications syntaxiques se partagent donc en une micro-syntaxe (de rection) et une macro-syntaxe (de pointage).

L'exemple [1] présente une clause, domaine de la coréférence, où le pronom de reprise ne peut pas être remplacé par une description définie, sans quoi le sens est modifié [1'].

[1] *Ce journaliste_i affirme qu'il_i a rencontré Proust.*

[1'] *Ce journaliste_i affirme que le chroniqueur du Monde_j a rencontré Proust.*

L'exemple suivant montre une période binaire:

[2] *Ce journaliste a rencontré Proust. Il lui a parlé de la genèse de son œuvre.*

Dans une période binaire, il n'y a pas de coréférence entre les sujets des deux clauses, de sorte que le sujet de la seconde clause peut être remplacé par une expression définie:

[2'] *Ce journaliste a rencontré Proust. L'écrivain lui a parlé de la genèse de son œuvre.*

Selon Berrendonner, la reconnaissance des relations de micro- ou de macro-syntaxe offre un moyen aisé pour segmenter la chaîne parlée en clauses et en périodes. Et deux clauses adjacentes qui ne sont pas réunies en une même période sont séparées, du point de vue cognitif, par une instance implicite de la mémoire discursive. La prise en compte des relations de macro-syntaxe explique un certain nombre de faits grammaticaux considérés comme fautifs par la grammaire normative et écrite. Par exemple, en [3], le constituant "la personne" est en relation de pointage⁸ avec "les gens du midi" dans la première clause. Les crochets droits indiquent la segmentation en clauses:

[3] *[Les gens du midi] [quelquefois on est obligé de faire répéter plusieurs fois la personne] (exemple de Gueunier)*

⁸ On nomme *pointage* "la relation présuppositionnelle ainsi établie entre une forme de rappel et une information présente dans M [mémoire discursive]" (Berrendonner 1993: 29).

Dans l'exemple [4], l'absence de co-référence, pourtant attendue, entre les sujets des deux parties de l'énoncé s'explique par le fait qu'ils forment deux clauses organisées en une période binaire:

[4] [connaissant Bernard] [il ne va jamais abandonner] (exemple de Berrendonner)

Les clauses et les périodes se caractérisent également par des réalisations prosodiques particulières, ce qui nous permettra de passer en revue le dernier critère envisagé, celui de l'autonomie prosodique.

2.3. Critère d'autonomie prosodique

Quand on parle de l'autonomie prosodique d'un segment discursif, on fait référence à un *effet d'achèvement* produit par un faisceau d'indices intonatifs: présence d'une pause, intonation descendante, ralentissement du débit, accent final, etc. Piet Mertens (1990) a montré que cette impression d'achèvement au niveau prosodique résulte principalement d'un phénomène d'accentuation finale: en fonction de la hauteur du ton porté par la syllabe accentuée, la frontière prosodique est plus ou moins importante et la portée du regroupement syllabique opéré en amont est plus ou moins grande. La frontière prosodique maximale est provoquée par le ton infra-bas, qui regroupe tout ce qui précède depuis le dernier ton infra-bas; ce ton produit une impression d'achèvement.

La présence d'accents finals dans la chaîne parlée est responsable de la segmentation du discours en groupes intonatifs, et ces groupes intonatifs se regroupent eux-mêmes en "paquets" plus importants. Mais il faut rappeler que la prosodie, contrairement à la syntaxe, ne donne que peu d'informations sur les niveaux de structuration des énoncés⁹.

Ces regroupements intonatifs, qui forment une structure relativement autonome, peuvent coïncider avec des regroupements syntaxiques et discursifs. Dans certains cas de figure idéalisés,

les structures propres aux trois niveaux en jeu coïncident: le discours projette une articulation donnée en syntagmes intonatifs, qui sont saturés par des constituants bien formés et complets des points de vue syntaxique et sémantique. En d'autres termes, les unités prosodiques délimitées par un contour intonatif correspondent d'un côté à l'exécution d'un acte discursif, et de l'autre côté sont remplies par du matériau morpho-syntaxique non problématique (Auchlin & Ferrari 1994: 200).

⁹ "À l'aide de la règle de dominance, on peut décrire le rapport entre deux groupes intonatifs et par extension entre regroupements de groupes intonatifs, c'est-à-dire pour l'énoncé entier" (Mertens 1990: 171). Les tons finals s'organisent en une hiérarchie des tons; les groupes intonatifs portant les tons les plus forts dominent les groupes intonatifs caractérisés par des tons moins forts.

Cette situation “idéale”, où une coïncidence se réalise entre les différents niveaux d’organisation, est représentée par l’exemple suivant (où les frontières prosodiques sont notées par le signe %, dont le nombre est proportionnel à la force de la frontière; la frontière prosodique maximale, produite par le ton infra-bas, est notée par quatre %):

- [5] il a cherché % de plus en plus %% peut-être de moins en moins %%%
 mais en tout cas % il a travaillé %%%% (corpus Luchini)
- [5'] {[il a cherché de plus en plus) peut-être de moins en moins] mais en
 tout cas il a travaillé} (corpus Luchini)

[5'] propose un parenthésage de l’exemple en groupes intonatifs; les parenthèses les plus extérieures correspondent aux frontières prosodiques les plus importantes. Le premier groupe intonatif est dominé par le second; ils forment un “paquet” qui est dominé à son tour par le troisième groupe intonatif. La hiérarchie des frontières syntaxiques est identique à la hiérarchie des frontières prosodiques et, du point de vue discursif, le constituant principal introduit par *mais* (“en tout cas il a travaillé”) voit son aspect “directeur” renforcé par sa position prosodique dominante: il subordonne prosodiquement et argumentativement ce qui précède.

Pourtant, cette coïncidence entre les niveaux d’organisation ne peut être posée comme un principe général. Dans de nombreux cas, on observe une concurrence entre la structuration prosodique et la structuration syntaxique d’un énoncé. En fait, les relations entre les niveaux syntaxiques, prosodiques et discursifs s’organisent sous la forme d’un jeu de contraintes mutuelles: la constitution d’unités intonatives est d’une part déterminée par l’accomplissement d’unités discursives et d’autre part contrôlée par la syntaxe dans un jeu de contraintes mutuelles (Auchlin & Ferrari 1994: 200).

Ainsi, dans l’exemple [6], on observe une frontière intonative maximale là où une forte connexité syntaxique devrait l’empêcher:

- [6] et il a quand même accroché sa souffrance [...] à une caste à un truc à
 une race %%% au lieu de l’assumer

L’achèvement de l’unité prosodique ne correspond pas à l’achèvement de l’unité syntaxique; on aurait bien du mal à définir une ou deux “phrases” dans ce segment, mais ce déphasage ne me paraît pas gratuit: le locuteur expose un premier point de vue comme “achevé”, puis, en poursuivant une construction syntaxique d’abord présentée comme close, il y oppose un second point de vue, qui semble être le sien.

Blanche-Benveniste (1997) fait une analyse similaire des cas de déphasage entre syntaxe et prosodie. Une unité dotée d’une certaine autonomie prosodique peut être incomplète du point de vue de sa syntaxe:

- [7] [il dépensait] [tout ce qu’il avait] (corpus Blanche-Benveniste 1997)

L'exemple [7] se segmente en deux noyaux. Le noyau est un équivalent de la période: c'est un énoncé qui peut fonctionner à lui seul, sans donner l'impression d'être laissé en suspens. Ainsi, la syntaxe intervient à nouveau en second lieu. Dans l'exemple [7], la continuité syntaxique se réalise sous la forme de deux noyaux successifs. Blanche-Benveniste analyse "tout ce qu'il avait" comme un complément différé, rajouté après coup avec une intonation autonome. La dissociation des niveaux syntaxique et discursif permet l'analyse en deux noyaux autonomes d'une proposition qui paraît syntaxiquement liée¹⁰.

Pour résumer, on dira que les critères de complétude sémantique et d'autonomie syntaxique et prosodique ne permettent pas de définir la notion de phrase de manière précise, pour la simple raison que ces trois critères coïncident rarement. La définition des unités minimales à l'oral passe par la prise en compte des jeux et des interrelations entre les différents niveaux d'organisation du discours. Dans ce cas, peut-on dire que la notion de phrase a encore un sens et, le cas échéant, à quel niveau cette unité fonctionne-t-elle?

3. LA PHRASE COMME CATÉGORIE DE SAVOIR PRATIQUE

L'impossibilité de segmenter en phrases les énoncés analysés ci-dessus a montré que la phrase n'est pas une unité formelle, ressortissant à un savoir scientifique; en effet, il n'existe pas de critères précis permettant de la définir "à coup sûr". Pourtant, même si on exclut la phrase du métalangage linguistique, il ne faudrait pas, du même coup, l'exclure comme catégorie pratique utilisée par les locuteurs: la notion de phrase a des implications dans les performances des locuteurs et dans l'évaluation (normative) de ces performances. C'est ce que Berrendonner et Reichler-Béguelin soulignent lorsqu'ils affirment qu'on n'a pas encore pu "mesurer la spécificité des représentations grammaticales que véhicule l'analyse du discours par l'écriture" (1989: 99).

3.1. La phrase relève-t-elle de la micro- ou de la macro-syntaxe?

Selon Berrendonner, il y aurait donc deux "grammaires": une grammaire spécifique de l'écrit, plus normative et qui privilégie les relations micro-syntaxiques (de rection); et une grammaire davantage utilisée à l'oral, qui considère préférentiellement les clauses comme adjacentes, c'est-à-dire régies par des relations de pointage. Il faut donc reconnaître qu'une série de phénomènes

¹⁰ Jeanneret (1999: 93, 122) propose également des analyses d'unités réalisées conjointement par deux locuteurs où l'organisation syntaxique ne coïncide pas avec l'organisation discursive.

(dislocation à gauche, propositions participiales) sont traités par les locuteurs tantôt sous l'influence d'une grammaire mono-phrastique de l'écrit, tantôt selon une grammaire de clauses distinctes, et accepter par là que le traitement de ces phénomènes est variable, les deux grammaires étant en concurrence. La variabilité provient de ce que la phrase est identifiée tantôt à la clause, tantôt à la période.

3.2. Le savoir pratique des locuteurs oriente leurs productions langagières

Les locuteurs que nous sommes utilisés des catégories dites pratiques¹¹ en ce qu'elles ne sont pas des catégories aux arêtes bien tranchées, mais renvoient plutôt à des prototypes:

Ces prototypes, caractéristiques des unités du 'savoir pratique' (à la différence des unités du savoir scientifique), ont des réalisations qui s'écartent considérablement des exigences posées par le modèle exemplaire (Blanche-Benveniste 1993: 9).

Le modèle de la phrase canonique, exposé au premier paragraphe de cet article, constitue un de ces prototypes, dont la réalisation concrète s'écarte pourtant souvent de ce qu'autorise la grammaire normative. Pour les locuteurs en effet, un seul des trois critères évoqués plus haut suffit pour définir une phrase, et souvent, ils la définissent comme "commençant par une majuscule et s'achevant par un point" – ce qui n'est pas une définition mais une règle orthographique. Même si elle semble évidente, la notion de phrase n'en est pas pour autant une catégorie innée: elle résulte de l'apprentissage de la langue écrite, et n'est bientôt plus perçue comme un artifice graphique mais comme découpage obligé de toute manifestation de la langue (Blanche-Benveniste 1993: 8).

C'est ici que le poids normatif d'un français de référence mono-phrastique intervient dans les productions orales. Berrendonner et Reichler-Béguelin montrent "[qu'] en français actuel, la norme de l'écrit tend à censurer comme ruptures syntaxiques ou anacoluthes ces séquences pourtant assez banales, où un constituant 'détaché' (c'est-à-dire intonativement et orthographiquement démarqué), dépourvu de verbe fini, est utilisé en emploi 'absolu', sans lien rectionnel avec 'le reste de la phrase'" (1989: 118). La norme est du côté de la micro-syntaxe (rectionnelle) plutôt que de la macro-syntaxe (formes de rappel). Et selon cette norme, la phrase est "homologue" de la clause plutôt que de la période.

¹¹ Berrendonner (1993a) les appelle des "unités de catégorisation spontanée". Elles constituent un modèle d'utilisation, mais pas un modèle de fonctionnement. Le fonctionnement de la langue passe par des catégories fonctionnelles, qui sont utilisées par les locuteurs généralement à leur insu.

Dans les deux exemples suivants, on a affaire à deux clauses qui forment une période binaire: la seconde enchaîne sur un état de la mémoire discursive, et non pas sur un élément présent dans la première clause.

[8] Afin de pouvoir maintenir des prix si avantageux, vous êtes priés de débarrasser votre vaisselle. (exemple de Berrendonner & Reichler-Béguelin 1989)

[9] Ingénieur agronome de formation, Franco **le** fiche à la porte de l'université. (exemple de Berrendonner & Reichler-Béguelin 1989)

La rupture syntaxique présentée en [9] est mieux acceptée que celle de l'exemple [8], car le référent de la première clause se retrouve dans la seconde, même si c'est comme objet direct et non comme sujet. Ces ruptures, difficilement acceptées par la grammaire normative, s'expliquent par le fait que les locuteurs utilisent parfois une grammaire basée sur des relations de macro-syntaxe (une phrase équivaut à une période composée d'un nombre indéterminé de clauses), alors que la définition traditionnelle de la phrase en fait normativement le domaine de la micro-syntaxe (une phrase équivaut à une seule clause).

4. CONCLUSION

J'espère avoir montré que le français de référence est aussi fonction de la manière dont la représentation de la langue influence sa perception, par l'analyste ou par le locuteur. Tout d'abord, on a vu que la notion de phrase ne permettait pas de rendre compte de la segmentation du discours oral, puisque l'organisation syntaxique ne coïncide pas nécessairement avec l'organisation prosodique et discursive. L'analyse systématique de ces "déphasages" entre les différents niveaux d'organisation permettrait de voir si, à l'oral, la concurrence entre les contraintes se résout préférentiellement au profit de certaines d'entre elles. Ce qui apparaît en tout cas, c'est que ces superpositions de différents types d'unités peuvent être exploitées par les locuteurs pour produire plus de sens.

Ensuite, on a montré comment le français écrit, gouverné par les principes de la micro-syntaxe, influence également la représentation que les locuteurs se font du fonctionnement de la langue à l'oral, et ce d'autant plus qu'une approche réflexive de l'oral passe nécessairement par sa transcription. La projection d'une catégorie écrite (la phrase) sur le français parlé en est un exemple: même si la phrase n'est pas une unité pertinente pour analyser formellement l'oral, elle est efficace pour les locuteurs, dans une visée pratique. Toute référence à l'écrit n'est donc pas à rejeter en bloc, même si, on l'aura compris, "dire que 'nous parlons en faisant des phrases' [est] alors aussi absurde que dire que nous parlons en faisant des fautes d'orthographe" (Blanche-Benveniste 1993: 14).

Finalement, la différence entre le sens commun, pratique, et le savoir formel interroge le rôle d'une démarche scientifique. Les linguistes doivent-ils définir a priori des catégories formelles ou observer les catégories que les locuteurs utilisent pour faire fonctionner leur langue? Sans doute les deux: observer les pratiques effectives pour en dégager des catégories fonctionnelles qui ne sont pas nécessairement formulées dans le savoir métalinguistique des locuteurs. Quant à savoir quelle grammaire la didactique doit chercher à transmettre, cela est une autre histoire...

Anne Catherine SIMON
 Aspirante du FNRS, Université catholique de Louvain
 Département d'études romanes - Centre de recherche VALIBEL
 Collège Érasme - Place Blaise Pascal, 1
 B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)
 simon@rom.ucl.ac.be

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUCHLIN, Antoine & Angela FERRARI. 1994. "Structuration prosodique, syntaxe, discours: évidences et problèmes". Dans *Cahiers de linguistique française* 15, p. 187-217.
- BEGUELIN, Marie-José (dir.). 2000. *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et description linguistique*. Bruxelles: De Boeck / Duculot.
- BENVENISTE, Émile. 1966. "Les niveaux de l'analyse linguistique". Dans É. BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Gallimard, p. 119-131.
- BERRENDONNER, Alain. 1990. "Pour une macro-syntaxe". Dans *Travaux de Linguistique de Gand* 21, p. 25-36.
- BERRENDONNER, Alain. 1993a. "La phrase et les articulations du discours". Dans *Les pratiques de l'écrit. Le Français dans le monde* (numéro spécial), p. 20-26.
- BERRENDONNER, Alain. 1993b. "Périodes". Dans H. PARRET (dir.), *Temps et discours*. Louvain: Univ. Press, p. 47-61.
- BERRENDONNER, Alain & Marie-José REICHLER-BEGUELIN. 1989. "Décalages: les niveaux de l'analyse linguistique". Dans *Langue française* 81, p. 99-125.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire, Mireille BILGER, Christine ROUGET & Karel VAN DEN EYNDE (avec la participation de Piet MERTENS). 1990. *Le français parlé. Études grammaticales*. Paris: CNRS.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire. 1993. "Faire des phrases". Dans *Le Français aujourd'hui* 101, p. 7-15.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire. 1997. *Approches de la langue parlée en français*. Paris: Ophrys.
- GREVISSE, Maurice & André GOOSSE. 1994. *Le bon usage. Grammaire française*. Paris: Duculot (13^e éd.).
- GROBET, Anne. 2000. *L'identification des topiques dans les dialogues*. Thèse de doctorat de l'Université de Genève.
- GROSSEN, Michèle & Bernard PY. 1997. "Introduction générale". Dans M. GROSSEN et B. PY (dir.), *Pratiques sociales et médiations symboliques*. Bern: Peter Lang, p. 1-21.

- JEANNERET, Thérèse. 1999. *La coénonciation en français. Approches discursive, conversationnelle et syntaxique*. Bern: Peter Lang.
- MERTENS, Piet. 1990. "Intonation". Dans Cl. BLANCHE-BENVENISTE, M. BILGER, C. ROUGET & K. VAN DEN EYNDE (avec la participation de Piet MERTENS). *Le français parlé. Études grammaticales*. Paris: CNRS. Chapitre 4, p. 159-176.
- MOESCHLER, Jacques. 1996. *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*. Paris: Armand Colin.
- ROULET, Eddy, Antoine AUCLIN, Jacques MOESCHLER, Christian RUBATTEL & M. SCHELLING. 1985. *L'articulation du discours en français contemporain*. Bern: Peter Lang.
- ROULET, Eddy. 1991. "À propos des niveaux de l'analyse linguistique". Dans R. LIEVER, I. WERLEN & P. WUNDERLI (dir.), *Sprachtheorie und Theorie der Sprachwissenschaft. Festschrift Rudolf Engler*. Tübingen: Narr, p. 221-232.
- ROULET, Eddy. 1994. "La phrase: unité de langue ou unité de discours?". Dans J. CERQUIGLINI-TOULET & O. COLLET *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*. Genève: Droz, p. 101-110.
- ROULET, Eddy. 1995. "Étude des plans d'organisation syntaxique, hiérarchique et référentiel du dialogue. Autonomie et interrelations modulaires". Dans *Cahiers de linguistique française* 17, p. 123-140.
- ROULET, Eddy. (À paraître). "Énoncé, tour de parole et projection discursive". Dans A.-C. BERTHOUD & L. MONDADA (dir.), *Modèles du discours en confrontation*. Bern: Peter Lang.
- STATI, Sorin. 1990. *Le transphrastique*. Paris: PUF.